

RÉUNION DU 04 SEPTEMBRE 2015

Le quatre septembre deux mille quinze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le trente-et-un août deux mille quinze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; THÉO Philippe ; MALOIGNE Laurent ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel.

Absente excusée : LEMPEREUR Christine

Secrétaire de séance : Philippe BOYENVAL

Compte rendu affiché le : 11 septembre 2015

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 03 JUILLET 2015.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR UN TRAVAILLEUR HANDICAPÉ.

☞ Le Maire informe l'Assemblée :

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A. (Centre de formation des apprentis). De plus, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points (soit 92 € brut / mois). Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (Conseil régional, F.I.P.H.F.P.) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. La formation de l'apprenti dans le C.F.A. de Villers Bocage sera gratuite.

☞ Le Maire propose à l'assemblée :

Après consultation du Comité technique sur les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti accueilli par notre commune, le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2015/2016 le contrat d'apprentissage suivant :

<i>Service</i>	<i>Diplôme préparé</i>	<i>Durée de la formation</i>
<i>Entretien des espaces verts et maintenance des bâtiments communaux</i>	<i>CAP Maintenance en bâtiments et collectivité</i>	<i>2 ans</i>

☞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

- d'adopter la proposition du Maire.

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

III - DM N°3.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les mouvements suivants :

Fonctionnement :

D 60612 : Energie-électricité.....	3 000.00 €
D 61522 : Entretien de bâtiments.....	- 1 100.00 €
D 61523 : Entretien de voies et réseaux.....	3 000.00 €
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers.....	1 100.00 €
D 6232 : Fêtes et cérémonies	600.00 €
D 6261 : Frais d'affranchissement	400.00 €
D 6284 : Redevance pour service rendu.....	- 400.00 €
D 6417 : Rémunération des apprentis	1 600.00 €
D 6458 : Cotisations autres organismes	68.00 €
D 6475 : Médecine du travail.....	- 68.00 €
D 6554 : Contribution organismes regroupés.....	- 500.00 €
D 6558 : Autres dépenses obligatoire	400.00 €
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)	100.00 €
D 023 : Virement section investissement.....	- 6 694.00 €
<u>Total Dépenses :</u>	<u>1 506.00 €</u>

R 70311 : Concessions dans les cimetières.....	600.00 €
R 7325 : Fonds de péréquation intercommunal et communal.....	1 749.00 €
R 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation	- 843.00 €
<u>Total Recettes :</u>	<u>1 506.00 €</u>

Investissement :

D 2041511-051 : Aménagement Paysager RD1001.....	- 112 665.00 €
D 2041512-051 : Aménagement paysager RD1001	112 665.00 €
D 2112-113 : Achat 150m ² rue de la Vallée.....	7 500.00 €
D 2121-111 : Plantations terrain salle.....	2 000.00 €
D 2128-086 : Grillage pour jeux école maternelle	1 200.00 €
D 2128-111 : Portail salle communale	4 642.00 €
D 21311-116 : Portes école maternelle.....	2 200.00 €
D 21311-115 : WC Handicapés école maternelle	3 000.00 €
D 21311-114 : Stationnement handicapés.....	3 000.00 €
D 2135-111 : Aménagement terrain salle	- 5 242.00 €
D 2152-119 : Panneaux signalisation	500.00 €
D 2152-117 : Horloges astronomiques	- 9 000.00 €
D 2184-111 : Bancs, poubelles salle	1 900.00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles.....	3 372.00 €
D 2188 : Registres communaux.....	500.00 €
<u>Total Dépenses :</u>	<u>15 572.00 €</u>

R 021 : Virement de la section de fonctionnement.....	- 6 694.00 €
R 10222 : FCTVA	6 814.00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement.....	6 814.00 €
R 1321-110 : Subvention Etat Radars pédagogiques.....	2 835.00 €
R 1321-115 : Subvention Etat WC handicapés.....	3 570.00 €

R 1321-116 : Subvention Etat Portes école maternelle.....	1 265.00 €
R 1323/110 : Subvention département Radars pédagogiques.....	1 127.00 €
R 1323/114 : Subvention département Stationnement handicapés	925.00 €
R 1323 : Subvention département.....	- 1 084.00 €
<u>Total Recettes</u> :.....	<u>15 572.00 €</u>

Le Conseil Municipal adopte les modifications ci-dessus à l'unanimité des membres présents.

IV - ACHAT DE 150M² DE TERRAIN AU 9 RUE DE LA VALLEE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'emplacement réservé n°7 au PLU, situé le long de la propriété n°9 rue de la Vallée, prévoit l'acquisition d'une bande de 150m² pour élargir le chemin afin de réaliser une voie d'accès à sens unique au futur lotissement derrière la mairie.

Il a demandé l'avis du service des Domaines qui estime la valeur vénale de cette bande de 150m² à 9 000€ auxquels devront être rajoutés les frais de cadastrage et de bornage de cette parcelle.

Il fait lecture du courrier de Me CARPENTIER-GERAULT, notaire de Mme WARIN et M. REMONT actuels propriétaires, dans lequel ses clients demandent la somme de 15 000€ pour ces 150m², valeur du terrain à bâtir dans la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, refuse d'acquiescer cette bande de 150m² pour la somme de 15 000 €.

V - MODIFICATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS "PLU" ET "TRAVAUX, URBANISME, CIMETIERE, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE".

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que M. Philippe THEO souhaiterait intégrer la commission "PLU".

Cette commission se composerait désormais des membres suivants :

Vice-président : Francis ANDRIEU

Membres : Marie-Claire DUBREUCQ, Dominique DHORNE, Laurent MALOIGNE, Michel TATTEBAUT, Philippe THEO, Johann VANDEN BOGAERDE.

Il signale également que M. Dominique DHORNE souhaite intégrer la commission communale "Travaux, Urbanisme, Cimetière, Cadre de vie, Environnement et Développement durable".

Cette commission se composerait désormais des membres suivants :

Vice-président : Francis ANDRIEU

Membres : Philippe BOYENVAL, Anne-Sophie CRÉPEAU, Dominique DHORNE, Matthieu LEFEVRE, Laurent MALOIGNE, Michel TATTEBAUT, Johann VANDEN BOGAERDE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces nouvelles nominations.

VI - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET ET A TEMPS NON COMPLET.

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 09 novembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet du personnel à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il s'avère que l'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, est promouvable au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2015.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

- 1/ Décide de supprimer à compter du 1^{er} novembre 2015, l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2/ Décide de créer à compter du 1^{er} novembre 2015, un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 3/ Approuve le tableau des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2015, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durées hebdomadaires de travail
Adjoint administratif (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 22 heures hebdomadaires
Rédacteur (exerçant les fonctions de secrétaire de mairie)	Rédacteur territorial	1 à raison de 22 heures hebdomadaires
Agents des services techniques	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	1 (polyvalent) à raison de 35 heures hebdomadaires 1 (polyvalent) à raison de 16 heures hebdomadaires 1 à raison de 4 heures hebdomadaires

4/ Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Collecte des tris sélectifs :

- Pour les déchets verts, la déchèterie à végétaux de Rumigny est à disposition.
- Pour les emballages, des containers "jaunes" devraient être distribués d'ici la fin de l'année. Par contre, ils ne seront ramassés qu'une semaine sur deux.

2/ PLUI Amiens Métropole :

M. le Maire va assister à une réunion d'information organisée par le Président d'Amiens Métropole sur le PLU Intercommunal à destination des maires métropolitains, le 12 septembre 2015.

3/ Stationnement devant la mairie :

M. le Maire s'est fait la remarque que l'emplacement de stationnement devant la mairie était interdit de 8h00 à 18h00. Il souhaite modifier l'arrêté municipal afin d'interdire ce stationnement de 8h00 à 18h00 uniquement pendant les périodes scolaires.

Il va se renseigner auprès des services métropolitains pour savoir si la présence des zébras empêcherait cette autorisation de stationner.

4/ Marche Nordique :

L'association VytaJog organise avec le Comité des Fêtes une marche nordique baptisée "La Brunehaut". Pour ce faire, M. le Maire a émis un arrêté interdisant la circulation sur le VC7 de 14h à 19h le samedi 05 septembre 2015.

5/ Trottoirs de la RD1001 :

Un enrobé a été réalisé devant les n°27, 29 et 31 de la rue de Paris par Amiens Métropole car de gros trous s'y étaient formés.

Les services métropolitains vont également réaliser un marquage des places de stationnement tout au long de la RD1001 pour qu'enfin, les chemins piétonniers soient respectés. M. le Maire n'hésitera pas à faire intervenir la gendarmerie pour tout stationnement perpendiculaire à la chaussée ou devant des entrées cochères.

6/ Arbres devant le secrétariat de mairie :

L'arbre le plus proche de la mairie penche de plus en plus et soulève le bitume avec ses racines. Le deuxième également. La question est posée de couper le premier car la place de stationnement réservée aux PRM va y être accolée. Le Conseil Municipal décide de couper les deux arbres pour obtenir un maximum de place réservée au stationnement. M. ANDRIEU propose de poser des gros pots avec plantations une fois les travaux réalisés. La commission travaux en décidera.

7/ Mme DUBREUCQ :

Indique qu'elle ne sera pas présente à la fête du village est demande une suppléance pour l'organisation du pot du maire. Mms ANDRIEU et DHORNE se chargeront de cette organisation.

8/ Transports :

M. le Maire signale que suite à la réunion de juin sur les transports, il a constaté qu'aucune des remarques faites par les hébécois n'avait été prise en compte dans les horaires Résago et Trans'80. Il en a fait l'observation à M. RIFFLART, vice-président métropolitain en charge des transports qui doit relancer Kéolis.

9/ Manifeste des élus contre la loi NOTRe :

Un rassemblement est prévu le vendredi 18 septembre devant la maison de la culture d'Amiens à 14h00. Le samedi 19 septembre de 10h à 12h, les mairies seront ouvertes aux citoyens pour en discuter.

10/ P. THEO : SISCO

* La rentrée s'est bien passée malgré l'absence d'une ATSEM en maternelle.

Une autre absence est programmée en octobre. Le SISCO recherche donc une personne en CAE.

* la restauration a changé : la société API a été choisie.

* Pour certains parents, la classe de Grattepanche serait trop petite. L'Inspection d'Académie a été saisie de cette question et a été demandé le passage de la commission de sécurité d'Amiens Métropole. En attente ...

Pour information, le regroupement compte 104 élèves dont 28 à Grattepanche, 27 à Hébécois et 49 à Rumigny.

11/ Tour de table :

* S. VAN DE MOORTELE signale que les espaces verts sur la RD1001 ne sont pas entretenus par Amiens Métropole. Les employés municipaux sont déjà intervenus plusieurs fois. Monsieur le Maire répond qu'il va prendre contact avec un responsable.

* J. VANDEN BOGAERDE signale que les huiles usagées ne sont plus récoltées à la déchetterie de Saint-Fuscien car la cuve est percée. Le dépôt doit se faire à celle de Camon.

12/ Monsieur le Maire signale :

* qu'Amiens Métropole ne prend plus en charge le contrôle et les réparations (facturés à la commune) des hydrants (poteaux d'incendie).

Les pompiers contrôlent le bon fonctionnement du matériel et signalent éventuellement tout dysfonctionnement au Maire au moment de leur contrôle mais ne vérifient pas les débits.

Le fonctionnement et la maintenance des hydrants doivent maintenant être réalisés régulièrement par une entreprise qualifiée. La responsabilité personnelle du Maire est engagée en cas de problème.

* qu'il y aura une réunion du Conseil Municipal le 24 septembre car il faut délibérer sur l'Agenda d'Accessibilité Programmé avant le 27 septembre.

Séance levée à 22h40

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel